

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 14 novembre 2023
19 h 00
Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue et annonces par le maire**
2. **Mot d'ouverture**
3. **Appel à l'ordre**
4. **Confirmation du quorum par le greffier**
5. **Déclaration de conflit d'intérêts**
6. **Adoption de l'ordre du jour**
7. **Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 **Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 **Audience publique - modifications - Arrêté de zonage - NID 70393566 - rue Hartnett - Global Pet Foods (Nassim Sid-Otmane)**
 - 7.3 **Présentation - budgets 2024 (Stéphane Thériault)**
8. **Questions du public**
9. **Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1 **Réunion ordinaire du conseil tenue le 23 octobre 2023**

10. Motions (mémoires) et nominations

10.1 Finances

10.1.1 Budget du Fonds de fonctionnement général de 2024

10.1.2 Budget du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées de 2024

10.1.3 Programme des projets d'immobilisation de 2024 - liste des projets

10.1.4 Programme des travaux d'immobilisation de 2024 - demande d'emprunt

10.2 Ingénierie

10.2.1 Services d'ingénierie - carrefour giratoire – intersection Lafrance/Gauvin

10.3 Opérations

10.3.1 Adjudication de contrat - mise au point - système de communication radio - compteurs d'eau

10.4 Planification et développement

10.4.1 Recommandation du CCU - modification de condition - Arrêté de zonage Z-10-1 - NID 70624358 - 88, rue Sunset - Place Horizon

11. Arrêtés municipaux

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Budget du Fonds de fonctionnement général de 2024
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil accepte que la somme de 79 081 101 \$ soit le budget total du gouvernement local, que la somme de 71 845 339 \$ soit le mandat du gouvernement local pour l'année suivante, que le ratio non résidentiel ainsi que le ratio industriel lourd soient de 1,65, et que le taux d'imposition résidentiel soit de :

- 1,4300 \$ pour les anciennes limites de la Ville de Dieppe (c);
- 0,5945 \$ pour les anciennes limites de Greater Lakeburn (dl); et
- 0,5177 \$ pour les anciennes limites de Scoudouc (dl).

Que le conseil ordonne et prescrive que le mandat soit prélevé par le/la ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et qui se trouvent dans le territoire du gouvernement local de Dieppe.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.2.
Titre: Budget du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées de 2024
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil accepte, en vertu du paragraphe 117(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, que le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'évacuation des eaux usées pour la prochaine année comprendra des revenus de 16 092 187 \$ et des dépenses de 16 092 187 \$.

Que, conformément à l'Arrêté concernant les réseaux d'eau et d'égout, le taux unitaire pour l'usage de ces services en 2024 soit fixé à :

476,00 \$ - service d'eau; et
472,00 \$ - service d'évacuation des eaux usées.

Que le tarif s'appliquant aux abonnés dotés d'un compteur d'eau soit fixé à 1,9833 \$ le mètre cube pour l'année 2024.

Que le taux d'usage du service d'évacuation des eaux usées par les abonnés dotés d'un compteur d'eau pour l'année 2024 soit égal à un pourcentage du taux d'usage du service d'eau, ce pourcentage étant calculé en divisant le taux courant du service d'évacuation des eaux usées par le taux courant du service d'eau. Ce calcul nous donne un taux d'usage du service d'évacuation des eaux usées de 1,9667 \$ le mètre cube pour l'année 2024.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.3.
Titre: Programme des projets d'immobilisation de 2024 - liste des projets
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil autorise les projets suivants dans le cadre du Programme des projets d'immobilisation de 2024 :

Budget d'immobilisation général – 32 800 000 \$

1. Achats de terrains
 - a. Sentiers futurs
 - b. Terrains sportifs
 - c. Centre-ville
2. Carrefour giratoire – intersection Lafrance/Gauvin
3. Projet futur
4. Sentier - chemins Melanson et Fox Creek
5. Avenue Aviation - phase 2B
6. Lien - transport actif - rue Lorette
7. Programme de préservation d'asphalte
 - a. Microsurfaçage (diverses rues)
 - b. Améliorations - intersection Champlain/Acadie
 - c. Remplacement d'aqueduc - chemin Chartersville (de la rue Gorveatte à la rue Champlain)
 - d. Passage pour piétons - boulevard Dieppe
 - e. Asphaltage (diverses rues)
8. Programme de gestion des actifs
9. Plans et devis (projets 2025)
10. Achat de nouvel équipement
 - a. 2 bornes de recharge
 - b. 1 génératrice - UNIplex
 - c. Clôture
 - d. Dispositif d'assistance automatisé au signaleur
 - e. Abribus

Budget d'immobilisation des services d'évacuation des eaux usées - 7 700 000 \$

1. Avenue Aviation - phase 2B
2. Remplacement d'aqueduc - chemin Chartersville (de la rue Gorveatte à la rue Champlain)
3. Améliorations - intersection Champlain/Acadie
4. Carrefour giratoire – intersection Lafrance/Gauvin
5. Projet futur
6. Réparation d'égout - rue Amirault
7. Programme de gestion des actifs
8. Plans et devis (projets 2025)

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.4.
Titre: Programme des travaux d'immobilisation de 2024 - demande d'emprunt
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil autorise qu'une demande d'emprunt d'une somme de 5 482 000 \$ soit soumise à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités en vue de financer les projets suivants :

Budget d'immobilisation général

A - Services relatifs aux transports :

- Carrefour giratoire – intersection Lafrance/Gauvin - 1 882 000 \$
- Prolongement - avenue Aviation (phase 2B) - 1 500 000 \$

Budget d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées

B - Services de l'hygiène de l'environnement :

- Carrefour giratoire – intersection Lafrance/Gauvin - 600 000 \$
- Prolongement - avenue Aviation (phase 2B) - 1 500 000 \$

à un taux d'intérêt qui sera fixé par la commission pour une période maximale de 15 ans pour le Budget d'immobilisation général et pour une période maximale de 20 ans pour le Budget d'immobilisation des services d'eau et d'évacuation des eaux usées; et

Que le conseil autorise que la Ville de Dieppe fasse un emprunt provisoire d'une somme ne devant pas dépasser 5 482 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel jusqu'à ce qu'un financement à long terme soit obtenu.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Services d'ingénierie - carrefour giratoire – intersection Lafrance/Gauvin
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil autorise *EXP Services Inc.* à entreprendre les services d'ingénierie visant le projet intitulé « Carrefour giratoire - intersection Lafrance/Gauvin » au coût de 150 000,00 \$ (plus TVH) et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-35-58-7667 (Budget d'immobilisation général – réalignement de la rue Thomas) et le compte no 4-3-90-58-7667 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – réalignement de la rue Thomas).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Adjudication de contrat - mise au point - système de communication radio - compteurs d'eau
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil autorise l'achat de services de *Kellys Consulting & Municipal Services Limited*, au coût de 74 760 \$ (plus TVH), visant la mise au point du système de communication radio pour la lecture trimestrielle des compteurs d'eau ICI.

Que le conseil autorise une dépense additionnelle de 9 500 \$ (plus TVH) envers ce projet en vue des imprévus qui pourraient occasionner du travail additionnel au taux horaire de 95 \$ (plus TVH), et ce, seulement si nécessaire.

Que le conseil autorise que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 2-2-90-90-4975 (Budget de fonctionnement du service d'eau et d'égout - compteurs d'eau).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.4.1.
Titre: Recommandation du CCU - modification de condition - Arrêté de zonage Z-10-1 - NID 70624358 - 88, rue Sunset - Place Horizon
Date: le 14 novembre 2023

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 18 octobre 2023 par le Comité consultatif en matière d'urbanisme, laquelle vise une demande de modification à la résolution enregistrée au bureau d'enregistrement sous le numéro 37203842, le 21 juillet 2017 en lien à l'Arrêté de zonage Z-10-1, afin d'abroger la condition suivante :

- 2.1 a) (i) habitation multifamiliale jusqu'à un maximum de 162 unités de logement

et la remplacer par ce qui suit :

- 2.1 a) (i) habitation multifamiliale jusqu'à un maximum de 163 unités de logement.